

Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement : LARGENTIERE

Liberté – Egalité - Fraternité

Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

Date de convocation : 9 avril 2024

Date d'envoi : 9 avril 2024

Date d'affichage : 9 avril 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19-2024
Du LUNDI 15 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 3 – BOUDON Alain à CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe à ROBERT Sonia, VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : MARION Martine

OBJET : Classe ULIS 4 à l'Ecole de Beausoleil

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la classe d'inclusion scolaire (ULIS 4) à l'école de Beausoleil élémentaire accueille un enfant de la Commune pour l'année scolaire 2023-2024.

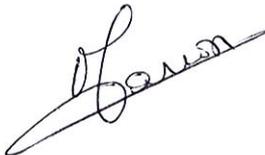
Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Commune d'Aubenas et à prendre en charges les frais engagés, soit la somme de 1 058 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- S'engage à prendre en charge les frais de fonctionnement de l'élève résidant sur la commune en classe de ULIS 4 pour l'année scolaire 2023-2024 ;
- Donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de la convention à intervenir avec la commune d'Aubenas et tous les documents relatifs à ce dossier ;
- Dit que la convention pourra être reconduite chaque année pendant toute la durée de la scolarisation de cet élève.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Martine MARION



Le Maire,
Philippe ROUX



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 007-210702312-20240415-2024_04_15_19-DE

